Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ

N°2026-11

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

Conseillers en exercice : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

Secrétaire de séance : Sandrine NOGUES

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) APPROBATION DU BILAN A MI-PARCOURS

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

***Vu** les statuts de Brocéliande communauté,*
***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** la loi n°2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) promulguée le 17 août 2015,*
***Vu** la validation du diagnostic du PCAET par délibération du Conseil communautaire n°2018-069 du 11 juin 2018,*
***Vu** la validation de la stratégie du PCAET par délibération du Conseil communautaire n°2021-046 du 31 mai 2021,*
***Vu** la validation du programme d'action du PCAET par délibération du Conseil communautaire n°2021-093 du 08 novembre 2021,*
***Vu** l'arrêt du projet de PCAET, en vue de son instruction, par délibération du Conseil communautaire n°2022-035 du 4 avril 2022,*
***Vu** la validation des modalités de la consultation publique par délibération du Conseil communautaire n°2022-079 du 19 septembre 2022,*
***Vu** la validation du mémoire en réponse suite aux avis techniques et à la consultation publique sur le rapport du plan climat 2023-2028 par délibération du Conseil communautaire n°2023-015 du 27 février 2023,*
***Vu** l'approbation du PCAET par délibération du Conseil communautaire n°2023-016 du 27 février 2023,*

Madame la Vice-Présidente en charge de le transition écologique et la mobilité rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire et leur impose l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET.
En 2017, les trois conseils communautaires de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen-Montauban ont décidé de confier au Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande l'élaboration du diagnostic et de la stratégie commune d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et de son Évaluation Environnementale et Stratégique (EES).
Pour rappel, Brocéliande Communauté est un territoire dit « volontaire » puisque non obligé à mettre en place un PCAET.
Pour la période 2023-2028, le PCAET de Brocéliande Communauté vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, diminuer la dépendance énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables.
Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, un bilan à mi-parcours est réalisé trois ans après l'adoption du plan afin d'évaluer l'avancement des actions et proposer les ajustements nécessaires.

1. Bilan à mi-parcours : consolider et engager l'action

La première phase (2023-2025) a été consacrée aux études, diagnostics et acquisition de connaissances, posant un socle méthodologique solide. La période 2026-2028 ouvrira la phase opérationnelle, avec :

- Une appropriation renforcée du PCAET par les élu-es ;
- La hiérarchisation des actions selon impact et faisabilité ;
- La consolidation des projets existants (mobilité, rénovation énergétique, énergies renouvelables).

2. Les enjeux principaux du diagnostic territorial Climat Air Énergie

Le programme d'action, constitué de 38 actions pour Brocéliande Communauté, se décline autour de 7 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES
- Orientation 2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

- Orientation 3 : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050
- Orientation 4 : L'agriculture et la filière bois, piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire
- Orientation 5 : L'écoresponsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes
- Orientation 6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience
- Orientation 7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Ce bilan à mi-parcours du PCAET a permis de dresser un état des lieux global de l'avancement des 38 actions définies.
Au terme de cette première phase (mandat 2020–2026), le PCAET montre un territoire en pleine transition écologique, structuré autour de la maîtrise de l'énergie, de la préservation des ressources et de la biodiversité.
Une réunion de bilan s'est tenue en Commission Transition Écologique Mobilités (TEM) le 09.12.2025, et sera présentée au conseil communautaire le 26.01.2026. Elle a permis d'établir un état des lieux, de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique, et de prendre en compte les demandes, d'approfondir ou de réorienter certaines actions.

La période 2026-2028 sera consacrée à passer à l'action, en consolidant la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des acteurs du territoire, tout en intégrant les enjeux de biodiversité, d'eau, d'économie circulaire et d'alimentation locale.

Brocéliande Communauté poursuivra également sa veille réglementaire, afin d'adapter les actions aux évolutions à venir. Ce bilan sert de socle pour la seconde période du PCAET, garantissant la continuité et l'efficacité de la transition écologique sur le territoire.

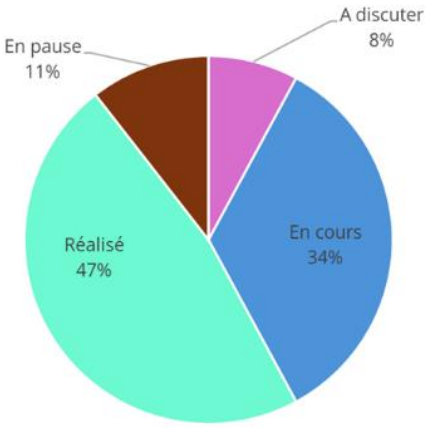
3. Étapes de la procédure du PCAET, de son approbation à ses trois premières années de vie

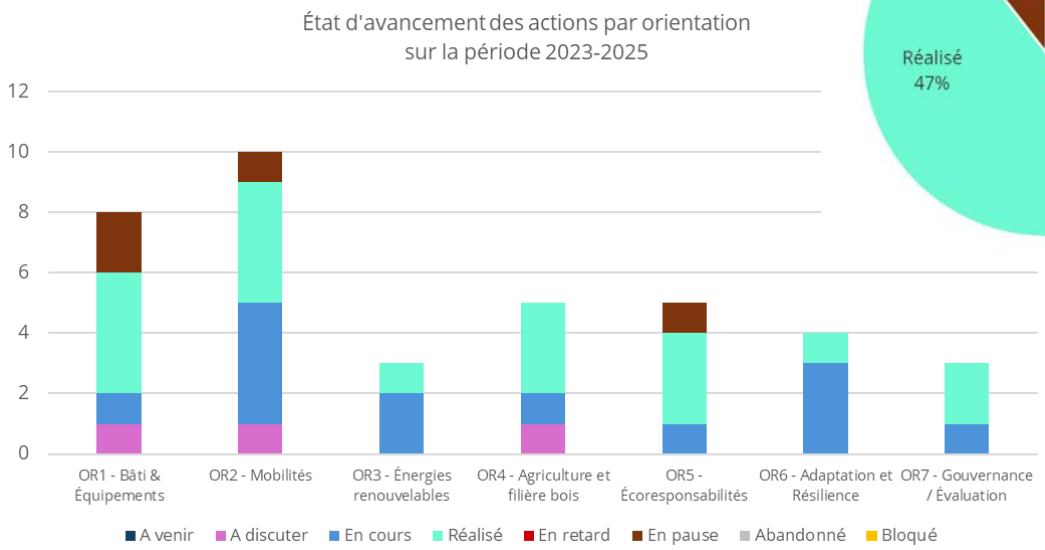
Pour rappel, à l'issue des temps de travail ponctués de comités de pilotage, d'ateliers de concertation et d'expertises, le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 4 avril 2022, puis transmis aux autorités compétentes pour avis. La Région Bretagne, le préfet de Région, les services de l'État et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ont retourné leur avis en juillet 2022.
Brocéliande Communauté a rédigé un mémoire répondant synthétiquement aux recommandations et observations émises dans ces avis et recensant les modifications à apporter au projet de PCAET. Le projet de PCAET a ensuite été mis à disposition du public du 17 octobre au 30 décembre 2022 inclus pour recueillir les observations et propositions. Les réponses de la collectivité sont présentées dans le mémoire en réponse, diffusé sur le site internet de la Communauté de communes pendant une durée d'un an.
La version finale du PCAET 2023-2028 a été approuvée le 27 février 2023.
Le bilan à mi-parcours est présenté au conseil communautaire le 26 janvier 2026, afin de dresser un état des lieux global de l'avancement des 38 actions définies, et de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique.
À l'issue du conseil communautaire, l'information sera transmise aux services instructeurs. Le bilan fera l'objet d'une publication et d'une diffusion sur le site internet de Brocéliande Communauté, ainsi que sur les réseaux sociaux.
À compter de septembre 2026, les élu-es du mandat (2026-2032) pourront s'approprier l'avancement et les conclusions du bilan, en lien avec les réflexions menées autour du diagnostic TETE et des autres travaux stratégiques.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

4. Extrait du rapport d'évaluation à mi-parcours – Bilan global 2023-2025

L'avancement est significatif pour Brocéliande Communauté puisque 82% des actions inscrites ont fait l'objet d'une opérationnalité au cours des trois premières années du PCAET, dont 47% d'entre-elles sont réalisées/finalisées.

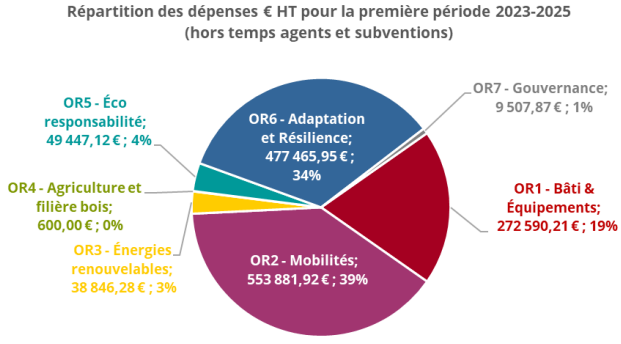




Par orientation, cet avancement se décline de la manière suivante :

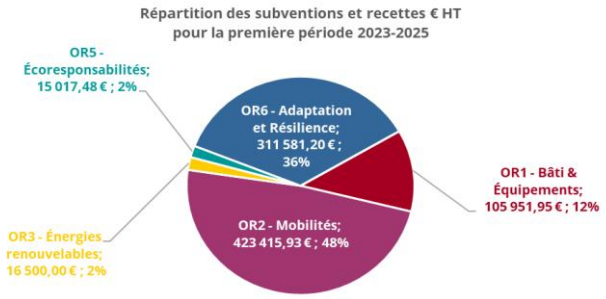
- L'OR3 (Énergies renouvelables), l'OR6 (Adaptation et Résilience) et l'OR7 (Gouvernance) constituent des orientations avec **100% d'actions démarrées** ;
- L'OR2 (Mobilités) et l'OR4 (Agriculture et filière bois) comportent **80% d'actions démarrées** ;
- L'OR1 (Bâti et équipement) et l'OR5 (Écoresponsabilités) comprennent autour de **60% d'actions démarrées**.

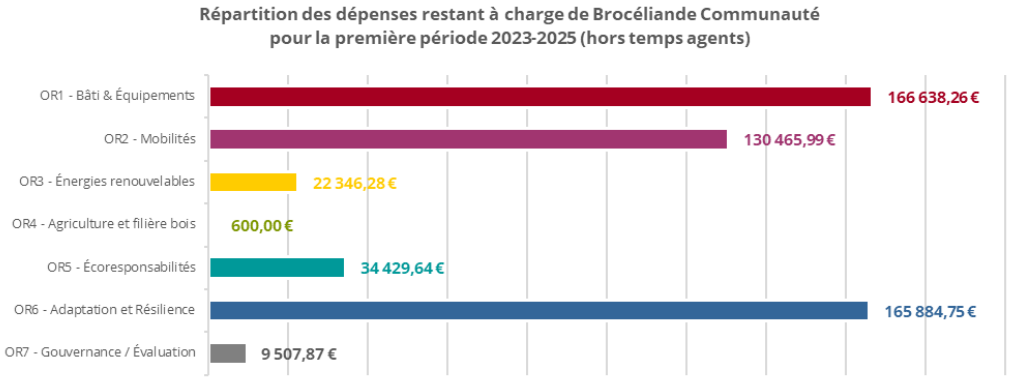
Les dépenses ont largement été orientées vers les mobilités et l'adaptation et la résilience (avec la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité notamment), qui cumulent à elles seules près des 3/4 du budget (budget global de 1 402 000 €), suivi de l'OR1 (Bâti et équipement) qui se place en 3ème poste important (20%). À l'inverse, les dépenses liées aux énergies renouvelables, à l'écoresponsabilité et à l'agriculture/filière bois restent très limitées, mais cohérentes avec les phases d'étude initiées entre 2023-2025 (étude tourisme durable, schéma directeur des énergies renouvelables et aide à l'installation agricole affective à compter de 2026).



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

Quant aux recettes, elles sont très majoritairement concentrées sur les mobilités et sur l'adaptation-résilience, qui représentent à elles seules l'essentiel (84% des 872 500€ de subventions) des financements sur la période 2023-2025.





Avec près de 530 000 € de reste à charge sur 3 ans, la répartition de celui-ci entre les orientations montre une forte concentration sur l'OR1 (Bâti & équipement) et l'OR6 (Adaptation & Résilience) qui représente chacune autour de 166 000 €. Vient ensuite l'OR2 (Mobilités) avec 130 466 € du fait de son fort subventionnement (près de 50%). Les autres orientations stratégiques affichent des niveaux bien plus faibles, notamment l'OR5 (Écoresponsabilités) à 34 429 €, et l'OR3 (Énergies renouvelables) à 22 346 € et des montants quasi marginaux pour l'OR4 et l'OR7.

Pour un montant global de reste à charge de 529 872,79 €, le Plan Climat a ainsi permis :

- D'investir les champs de la rénovation énergétique du bâti privé via le SPRH, et des mobilités ;
- De conforter l'action en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- D'initier la planification énergétique du territoire ;
- D'intégrer la prise de compétence GEMAPI.

Pour la 2ème période du PCAET (2026-2028), le programme d'actions présente 40 actions (contre 38 sur la période 2023-2025), avec davantage d'actions individuelles. Il sera question de plusieurs pistes d'engagements :

- De consolider les acquis et engager l'action
- De poursuivre l'approfondissement de la thématique Énergie
- De relancer la démarche d'économie circulaire
- D'intégrer de manière renforcée les volets adaptation, atténuation et séquestration carbone

Ces deux derniers points seront permis par la dynamique TETE à travers le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) qui a été signé par Brocéliande Communauté avec l'ADEME en novembre 2025 pour la période 2026-2029.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_12-DE

D'autres pistes d'engagements seront proposées à la réflexion de la nouvelle équipe élue pour la période 2026-3032, comme :

- Poursuivre la démarche engagée en faveur de la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau
- Initier le volet alimentation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'APPROUVER le bilan à mi-parcours du PCAET 2023-2028 de Brocéliande Communauté et les documents le constituant.
- D'AUTORISER à ce que le bilan à mi-parcours soit mis à disposition du public et transmis aux services de l'État.
- D'AUTORISER la poursuite de la mise en œuvre du PCAET jusqu'en 2028.
- D'AUTORISER la signature de tous les documents afférents à cette démarche.

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ